

C'est le seul moyen de saisir un comité d'une question de ce genre. J'ignore si le libellé de la motion est réglementaire. En tout état de cause, la présidence examinera la question. Si le député souhaite montrer à la présidence qu'il y a une question de privilège, il pourrait le faire le moment venu. Il me semble que c'est alors qu'il conviendrait de présenter la motion. En d'autres mots, le député avise indirectement la présidence et la Chambre qu'il cherchera, le moment venu, à obtenir qu'un comité soit saisi de ce problème par le moyen de la question de privilège. C'est sous cet angle que la présidence examinera la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement pour dire que Votre Honneur a la garde des droits et des prérogatives des députés. C'est une question si grave qu'elle devrait l'approfondir personnellement ces prochains jours afin de s'assurer des faits. Il n'est pas nécessaire de les révéler à la Chambre pour le moment, mais voilà quelque chose qui transgresse tous les principes fondamentaux du Parlement. Votre Honneur est le protecteur des droits...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Non pour ceux là-bas qui disent «oh, oh!», les héritiers présomptifs des secrétaires parlementaires qui font continuellement des interruptions. Ils ne comprennent par le Parlement. Il importe, selon moi, de mener une enquête des plus approfondies, en commençant par Votre Honneur, pour s'assurer qu'on tirera au clair les réponses incertaines et évasives reçues aujourd'hui en concluant si oui ou non la Gendarmerie royale a établi des dossiers sur les parlementaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Sault-Sainte-Marie invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement rappeler au très honorable député d'en face: qui a soulevé cette question très importante?

* * *

LES FINANCES

LA PRÉSENTATION DU BUDGET—LES MODIFICATIONS À LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances sur un sujet entièrement différent. Peut-il nous dire quand il va présenter son budget? Projette-t-il de nous présenter en même temps des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu? Choisira-t-il une autre date pour présenter ces modifications et quand sera-ce?

[M. l'Orateur.]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir divulguer cette date maintenant, mais je l'annoncerai dès que je le pourrai.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, étant donné la gravité de la situation et l'expectative du pays, le ministre peut-il nous dire qu'avant la fin de ce mois, il sera en mesure de divulguer la date de la présentation de son budget et de celle de la présentation des modifications fiscales?

L'hon. M. Benson: Je m'y efforcerais, monsieur l'Orateur. Je peux affirmer au député que ce ne sera pas avant la fin de ce mois-ci, mais que j'essaierai, le plus tôt possible, d'indiquer les procédures en cause. Comme je l'ai laissé entendre plus tôt, nous sommes aux prises avec la rédaction de cette législation fiscale. Je ne peux donner aucune date précise, mais j'espère être en mesure de l'annoncer dans un très proche avenir.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ASSINIBOIA

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme on a annoncé la date des élections complémentaires pour combler quatre vancances à la Chambre, et comme 35,000 personnes dans la circonscription d'Assiniboia sont sans représentant, le premier ministre songe-t-il à une élection complémentaire prochaine dans cette circonscription?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, prochainement.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME—L'EXCLUSION DES BOVIDÉS

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme le ministre a eu l'avantage de passer le congé de Pâques chez lui et de connaître les opinions des diverses associations d'éleveurs de bétail, peut-il maintenant indiquer s'il est disposé à proposer ou à accepter un amendement qui exclurait le bétail et les veaux du champ d'application du bill C-176?

M. l'Orateur: A l'ordre. Un député ne peut au cours de la période des questions soulever des sujets en voie de discussion par la Chambre. Le député anticipe un ordre de la Chambre. Sa question est irrecevable dans sa forme actuelle. Peut-être le député pourrait-il trouver un moyen de la poser autrement, mais j'en doute selon la procédure.